

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 19 MAI 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix neuf mai à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté de communes, 12 place de Jaca à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Bernard UTHURRY,

Date de convocation : vendredi 13 mai 2022,
Secrétaire de séance : Claude LACOUR

Etaient présents 47 titulaires, 1 suppléant, 11 conseillers ayant donné pouvoir

Présents : Dany BARRAUD, André BERNOS, Jean-Claude COSTE, Etienne SERNA, Pierre CASABONNE, Marie-Pierre CASTAINGS, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Françoise ASSAD, Ophélie ESCOT, Alain CAMSUSOU, Sylvie BETAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Philippe PECAUT, Claude LACOUR, Jean-Michel IDOIBE, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPÉ, Claude BERNIARD, Laurent KELLER, Christine CABON, Bernard AURISSET, Patrick MAUNAS, Patrick DRILHOLE, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Marc OXIBAR, Anne BARBET, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Laurence DUPRIEZ, André LABARTHE, Daniel LACRAMPE, Flora LAPERNE, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Muriel BIOT, Alain QUINTANA, Elisabeth MIQUEU, Marie Annie FOURNIER, Louis BENOIT, Martine MIRANDE, Jacques MARQUÈZE,

Suppléants : Pierre GOUSSOT suppléant de Henri BELLEGARDE

Pouvoirs : David MIRANDE à Muriel BIOT, Jean-Jacques BORDENAVE à Françoise ASSAD, Jean CASABONNE à Sylvie BETAT, Sandrine HIRSCHINGER à Bernard AURISSET, Fabienne MENE-SAFFRANÉ à Marc OXIBAR, Jean CONTOU CARRÈRE à Anne BARBET, Philippe GARROTÉ à Marie-Lyse BISTUÉ, Stéphane LARTIGUE à Marie-Lyse BISTUÉ, Chantal LECOMTE à Anne SAOUTER, Patrick MAILLET à Flora LAPERNE, Dominique QUEHEILLE à Brigitte ROSSI,

Absents : Philippe VIGNEAU, Fabienne TOUVARD, Philippe SANSAMAT, Alexandre LEHMANN, Michel CONTOU-CARRÈRE, Cédric PUCHEU, Michèle CAZADOUMECQ, Gérard LEPRETRE, Jean-Maurice CABANNES, Emmanuelle GRACIA, Jean-Luc MARLE, Nathalie PASTOR, Aurore GUEBARA, Bruno JUNGALAS, Christophe GUERY

RAPPORT N° 220519-05-TOU-

**AVENIR MONTAGNES INGENIERIE :
CONVENTION D'ADHESION MONTAGNE BEARNAISE**

Mme ALTHAPÉ indique que le 27 mai 2021, le Premier ministre a présenté le Plan Avenir Montagnes qui a pour ambition de construire, en lien étroit avec les acteurs des territoires de montagne confrontés à des défis structurels liés au réchauffement climatique et accentués par la crise sanitaire, un modèle touristique à la fois plus diversifié, résilient et durable.

Dans le cadre de ce programme, financé par le Plan de Relance, porté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) et co-financé par la Banque des Territoires (BDT), une soixantaine de territoires de montagne peut être accompagnée dans la conception de leurs projets de transition.

Ainsi, la Communauté de Communes du Pays de Nay, la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau, et la Communauté de Communes du Haut-Béarn ont souhaité s'associer pour porter une candidature commune intitulée « Montagne Béarnaise », en collaboration avec le Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques. D'un commun accord, la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau a été définie comme chef de file.

Cette candidature a été retenue et une convention doit être signée entre les différentes parties. Cette convention engage le territoire bénéficiaire à élaborer, réorienter, conforter et/ou à mettre en œuvre un projet de territoire explicitant une stratégie touristique vers un tourisme toutes saisons, cohérent avec les objectifs de transition écologique. Elle prévoit le financement du poste de chef(fe) de projet sur une base de 60 000 € par an pendant deux ans, un soutien en ingénierie par un accès direct à une offre thématique apportée par les partenaires du programme comme la Banque des Territoires, France Mobilités et Atout France, l'accès à une plateforme d'échanges afin de favoriser le partage d'expériences entre territoires et entre Massifs.

Un comité de pilotage, présidé par les trois Présidents des trois intercommunalités de la Montagne Béarnaise, et composé par les différentes partenaires (Etat, Conseil régional, Conseil départemental, Agence des Pyrénées, Parc National des Pyrénées, Agence d'attractivité et de Développement Touristiques, Office de Tourisme...) validera le projet de territoire.

Un(e) chef(fe) de projet sera recruté(e) pour assurer la coordination, l'animation et le suivi du projet.

La Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau, en tant que cheffe de file, a porté le recrutement de la cheffe de projet, qui est positionnée au sein de leurs locaux.

La convention est signée pour 30 mois.

Où cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **AUTORISE** le Président à signer la convention d'adhésion « Montagne béarnaises » avec les communautés de communes partenaires, l'Etat et la Banque des Territoires,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 19 mai 2022
Pour extrait certifié conforme

Suit la signature

Le Président

Signé BU

Bernard UTHURRY